

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 22 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15  
Présents : 13      Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CONTANT Bruno, COUDURIER-FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, Mallory PAGNEUX, PAQUELET Damien, Mélanie TATON.

Absents excusés : Fabrice CHEVRIER, Béatrice GROSBON

Date de convocation : 15 février 2024

Monsieur Paul BERTHET a été élu secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **COMMISSIONS FINANCES**

#### **Compte de gestion 2023 – Budget communal**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Dominique SAVOT, Maire.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Compte de gestion 2023 – Budget assainissement**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Dominique SAVOT, Maire.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Compte de gestion 2023 – Budget Lotissement**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Dominique SAVOT, Maire.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Compte administratif 2023 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique SAVOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°-lui donne acte de sa présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Détermination des résultats</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
1	Recettes exercice N	83 519,39	669 591,23	753 110,62
2	Dépenses exercice N	222 188,69	452 883,63	675 072,32
I	Résultat de l'exercice (1-2)	<b>-138 669,30</b>	<b>216 707,60</b>	<b>78 038,30</b>
II	Résultat antérieur	47 332,47	392 990,44	440 322,91
A	<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>-91 336,83</b>	<b>609 698,04</b>	<b>518 361,21</b>
3	Restes à réaliser Recettes N	0,00	0,00	0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N		0,00	0,00
B	<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>-91 336,83</b>	<b>609 698,04</b>	<b>518 361,21</b>

<b>Affectation du Résultat de Fonctionnement</b>		<b>609 698,04</b>
Financement des Investissements	<b>91 336,83</b>	
Report en Fonctionnement		<b>518 361,21</b>

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° -Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

## Compte administratif 2023 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique SAVOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°-lui donne acte de sa présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Détermination des résultats</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
1	Recettes exercice N	135 225,07	174 125,97	309 351,04
2	Dépenses exercice N	57 968,84	177 577,72	235 546,56
I	Résultat de l'exercice (1-2)	<b>77 256,23</b>	<b>-3 451,75</b>	<b>73 804,48</b>
II	Résultat antérieur	55 525,81	48 963,63	104 489,44
A	<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>132 782,04</b>	<b>45 511,88</b>	<b>178 293,92</b>
3	Restes à réaliser Recettes N	0,00	0,00	0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00	0,00	0,00
B	<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>132 782,04</b>	<b>45 511,88</b>	<b>178 293,92</b>

<b>Affectation du Résultat de Fonctionnement</b>		<b>45 511,88</b>
Financement des Investissements	<b>0,00</b>	
Report en Fonctionnement		<b>45 511,88</b>

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° -Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

### **Compte administratif 2023 – Budget Lotissement le Tourbillon**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique SAVOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°-lui donne acte de sa présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Détermination des résultats</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
1	Recettes exercice N	320 546,08	413 166,65	733 712,73
2	Dépenses exercice N	0,00	321 241,09	321 241,09
I	Résultat de l'exercice (1-2)	<b>320 546,08</b>	<b>91 925,56</b>	<b>412 471,64</b>
II	Résultat antérieur	<b>-269 336,73</b>	0,00	<b>269 336,73</b>
A	<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>51 209,35</b>	<b>91 925,56</b>	<b>143 134,91</b>
3	Restes à réaliser Recettes N		0,00	0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N		0,00	0,00
B	<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>51 209,35</b>	<b>91 925,56</b>	<b>143 134,91</b>

<b>Affectation du Résultat de Fonctionnement</b>		<b>91 925,56</b>
Financement des Investissements	<b>0,00</b>	
Transfert budget principal		<b>91 925,56</b>

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° - Le budget est clôturé au 31 décembre 2023, les résultats seront affectés au budget principal.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SAVOT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 609 698.04 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	216 707.60 €
Résultats antérieurs reportés	392 990.44 €
Résultat à affecter	<b>609 698.04 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	- 91 336.83 €
Besoin de financement	91 925.56 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>609 698.04 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	91 925.56 €
Report en fonctionnement R 002	518 361.21 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SAVOT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 45 511.88 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	-3 451.75 €
Résultats antérieurs reportés	48 963.63 €
Résultat à affecter	<b>45 511.88 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	132 782.04 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	<b>45 511.88 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	45 511.88 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €
Résultat investissement repris compte 001	132 782.04 €

### **Fixation des prix de vente des terrains**

Monsieur le Maire expose à son Conseil que la commune est propriétaire de 3 lots à bâtir (Route de Pont-de-Vaux) cadastrés A976.

Il convient de vendre les terrains viabilisés comme suit :

	<b>Surface</b>	<b>Prix de vente</b>	<b>PV / m2</b>
Lot A	920	54 000 €	58.69 €
Lot B	748	44 000 €	58.82 €
Lot C	640	38 000 €	59.37 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le prix de vente des terrains mentionné ci-dessus

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de la suite du dossier.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces ventes.

### **Recensement de la population**

Monsieur le Maire informe son conseil que le recensement de la population s'est terminé le 17 février 2024. 456 Adresses ont été recensées. La commune a recensé 1000 habitants. 76 % de la population ont fait un retour sur internet.

### **Revalorisation des tarifs communaux**

Monsieur le Maire informe son Conseil que suite à quelques changements, il convient de modifier le tableau des tarifs communaux.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** les tableaux des tarifs communaux ci-joint à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.

## **Validation de devis**

Monsieur le Maire informe son conseil que les devis suivants doivent être validés :

- Devis bornage propriétés – Cabinet Monin – 1 481.00 € HT soit 1 777.20 € TTC
- Devis ferme porte – Macon Quincaillerie – 226.70 € HT soit 272.04 € TTC
- Devis arrêt de porte école – Menuiserie PAUGET – 453.72 € HT soit 544.46 € TTC
- Devis branchement assainissement Chemin des Combes – Grosne Terrassement – 5 380.00 HT soit 6 456.00 € TTC (50 % en charge de la commune)
- Devis branchement assainissement Netto – Grosne Terrassement – 5 100 € HT soit 6 120.00 € TTC (50 % en charge de la commune)

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **Avancement bâtiment boulodrome**

Monsieur le Maire informe son conseil que les travaux du boulodrome sont terminés. L'association la boule du Bouquin aura la gestion du fonctionnement de ce bâtiment.

### **ADAP Bâtiment mairie – Avancement du projet**

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle au conseil que l'entreprise I2b a été retenue. Le marché a été signé le vendredi 16 février 2024. La phase diagnostic a débuté.

## **COMMISSION CHEMINEMENT CENTRE BOURG**

### **Avancement du chantier**

Monsieur l'adjoint au Maire informe le conseil que les travaux ont commencé. La mare « route des Gonnières » a été curée. L'entreprise GUINOT organise un temps de pause « café » avec les riverains le mardi 27 février à 8h (place de la Serve Neuve).

## **URBANISME**

### **Dossiers en cours**

- **1 Permis de construire a reçu un avis favorable**
  - o PC 001 102 24 D 0003 – Mr BUFFY Maxime – D 1746 – Construction d'une maison individuelle
- **2 Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable**
  - o DP 001 102 24 D 005 – Mr NOEL Cyril – D 1652 – Mur de clôture
  - o DP 001 102 24 D 0006 – Mr LACOUR Christophe – D 1540 Construction piscine et pool house

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

### **SCOT + PLUi**

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'au niveau du PLUi, l'arrêté de prorogation de la carte communale a été abrogé. Le PLUi est actif depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.

## **COMMISSIONS COMMUNICATION, FÊTES ET CEREMONIES**

### **Le Chevrouiti**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que le Chevrouiti a été distribué aux habitants de la communes la première semaine de Février avec le calendrier des manifestations.

### **Commémoration du 19 mars**

Monsieur le Maire informe sn Conseil que la commémoration du 19 mars se fera à CHEVROUX à 18h30 (Rdv place des anciens combattants).

### **Divers**

Information cantine : Mme la Présidente de la cantine a fait part d'une baisse de 0.30 € par repas suite au bon résultat des manifestations organisées et de la subvention communale.

Une demande de Mr VERNIER a été faite pour l'installation d'un food truck sur la commune, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Il a été demandé aux communes de nommer un référent pour superviser l'action de piégeage, Mr BERTHET sera ce référent.

La date du prochain conseil municipal sera le jeudi 28 mars 2024 à 20h30.